

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le **27 JUIN 2025**
ID : 027-242700607-20250616-2025_0183-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025
Extrait des délibérations n°14**

Date de convocation : le 10 juin 2025. Date d'affichage : le 10 juin 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 16 juin 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56

Présents : 46

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : SAINT-MESLIN-DU-BOSC et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD François	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine - Excusée - POUVOIR : G. BERTHELIN BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER DAVOUST Francis - Excusé DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle - Excusée - POUVOIR MN. CHEVALIER	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGALT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget ZA n°2 2025 - Décision modificative n°1 – correction des comptes

Lors du vote du budget primitif, il était prévu qu'une partie de la zone d'aménagement soit dédiée à l'investissement locatif. Cependant, il s'avère que cette partie ne peut être clairement identifiée pour l'instant.

Jusqu'à ce que la zone dédiée à l'investissement locatif soit définie, ce budget doit être géré en comptabilité de stock, ce qui exclut tout article de classe 2, comme il était initialement prévu au budget primitif.

Cette modification n'entraîne aucune augmentation des dépenses par rapport au budget primitif.

Il convient donc de corriger les imputations comme suit :

ZA 2 - Section de fonctionnement	
Dépenses	(+) 165 100,00 €
Article 6045 – Achats études et prestations de service	(+) 15 000,00 €
Article 605 – Achats de matériel, équipements et travaux	(+) 150 000,00 €
Article 608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	(+) 1 150,00 €
Article 63512 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	(-) 900,00 €
Article 65888 – Autres charges diverses de gestion courante	(-) 150,00 €
Recettes	(+) 165 100,00 €
Article 757361 – Subvention collectivité de rattachement	(-) 1 150,00 €
Article 7133 – Variation des en-cours de production de biens	(+) 166 150,00 €
Article 791 – Transfert de charges de fonctionnement	(+) 100,00 €

ZA2 - Section d'investissement	
Dépenses	(+) 1 150 €
Article 2031 – Frais d'études	(-) 15 000 €
Article 2313 – Construction en cours	(-) 150 000 €
Article 3354 – Etudes et prestations de service	(+) 15 000 €
Article 3355 – Travaux	(+) 150 000 €
Article 33581 – Frais accessoires	(+) 1 150 €
Recettes	(+) 1 150 €
Article 168742 – Prêt par collectivité de rattachement	(+) 1 150 €

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu la délibération n°17 en date du 14 avril 2025 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2025 relatif au Budget ZA2,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 juin 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide les modifications du Budget ZA n°2 2025 telles que présentées ci-dessus,
- autorise le président à signer tous les actes subséquents.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

